

# GEMAPI

## Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations

La compétence GEMAPI est définie par les alinéas 1°, 2°, 5°  
et 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement.

Un zoom sur...

Code de l'environnement  
**2**  
Alinéa

L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau,  
canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce  
cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau

L'entretien du cours d'eau ou canal a pour objectif :

- ◆ de maintenir le profil d'équilibre ;
- ◆ de permettre l'écoulement naturel des eaux ;
- ◆ de contribuer au bon état écologique, ou à son bon potentiel écologique.

La collectivité a la possibilité de se substituer aux propriétaires (rive-  
rain, Etat ou collectivité) dans le cadre d'une déclaration d'intérêt  
général (DIG) afin de mettre en œuvre une gestion cohérente et  
homogène sur les cours d'eau du bassin versant, ou des opérations  
d'urgence.

L'entretien consiste en l'enlèvement des embâcles, débris et atter-  
rissements, flottants ou non et en l'élagage ou le recépage de la  
végétation des rives.





Le bassin versant de la Vouge fait l'objet d'un entretien annuel depuis plus de 15 ans. Les plans pluriannuel de restauration et d'entretien prévoient de revenir tous les cinq ans (hors travaux d'urgence) sur chaque tronçon prédéfini des rivières. 220 kilomètres de berges sont concernés.

Les bassins versants de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche sont drainés par environ 1285 km de cours d'eau. Cette mission est portée depuis de nombreuses années par les syndicats respectifs (SITNA, SITIV, SBV, SBO). Il en résulte un entretien régulier réduisant le risque de chute d'arbres, d'érosion de de berge, et de surinondation (extraction d'embâcle dans les ouvrages hydrauliques).



Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare

21220 GEVREY-CHAMBERTIN

03 80 51 83 23

 [www.bassinvouge.fr](http://www.bassinvouge.fr)

<https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge>

Le SBV est financé par :



REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

Directeur de publication : Jean-François COLLARDOT

Date de publication : Février 2018